



Ordonnance de télécom CRTC 2006-283

Ottawa, le 23 octobre 2006

Le Conseil **approuve provisoirement** l'entente suivante déposée en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les télécommunications*.

Requérante	Titre de l'entente	N° de dossier	Date de la demande
Mornington Communications Co-operative Limited	Entente relative au service de fichiers d'échange d'inscriptions ordinaires	8340-M5-200612665	le 11 octobre 2006

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>